

A406

Contournement sud de Mâcon

Actualités

N° 3 - novembre 2008



Après des premiers travaux importants et parfois spectaculaires des ponts sous l'A40 et sous la RD1079, les différentes procédures d'autorisation suivent leur cours et les phases préparatoires du viaduc débutent.

Ce nouveau point de passage au-dessus de la Saône, qui viendra se glisser entre le nouveau pont urbain de Mâcon et le pont d'Arciat reconstruit, aura un impact déterminant sur le développement de l'agglomération. Nous aurons l'occasion de consacrer une communication toute particulière à cet ouvrage.

Nous souhaitons également mettre l'accent sur ce qu'entreprend APRR en matière environnementale. C'est un des points cruciaux de tout ce projet, tant au plan de la problématique des zones inondables que de la protection de la faune et de la flore pour lesquelles de larges mesures de compensation se mettent en place. Nous y travaillons en collaboration avec les différents services de l'État en charge de l'environnement. Ce dialogue et les engagements qui en découlent sont la traduction d'une démarche concertée d'APRR, pour la meilleure intégration possible de l'ouvrage dans le milieu naturel.

Nous avons aussi privilégié l'information du public en mettant à disposition des collectivités qui le souhaitent une exposition sur le projet A406, que je vous invite à aller découvrir.



Jean-Philippe Ehrhardt

Directeur des grands investissements et de la construction APRR

Du côté des procédures

Le dossier administratif de l'A406 se poursuit et presque tous les arrêtés préfectoraux sont signés. Les prochaines décisions de prescriptions archéologiques ainsi que les mesures de compensation écologique qui seront mises en œuvre permettront de caler au plus juste le planning et le phasage des travaux.

Les deux arrêtés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour les zones des Grandes Raies à Cormoranche-sur-Saône et Grièges et pour la zone des Sablons à Crêches-sur-Saône ont été signés en août et septembre 2008. Des arrêtés sur l'environnement doivent encore venir compléter ces procédures.

Par ailleurs les marchés du viaduc et des travaux principaux ont été attribués, le premier au groupement Demathieu & Bard, Valérian, Matière et le second au groupement Valérian, Socaf, Demathieu & Bard, Le Foll.



À découvrir dans ce numéro

- En direct du chantier : pieux et palplanches
- Autour du chantier : environnement
- Partenaires locaux : la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône

Pieux et palplanches

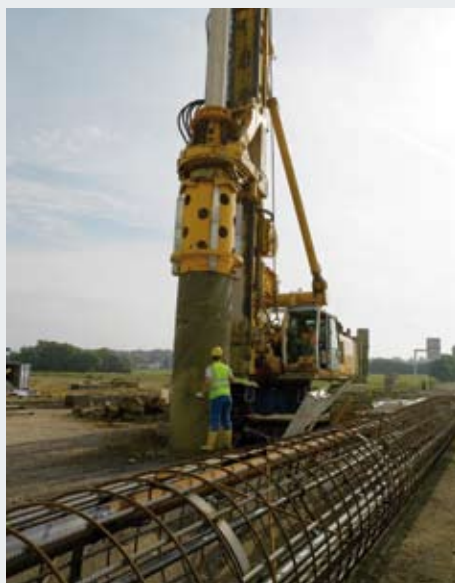


Pose de palplanches pour le pont sous l'A40
(commune de Saint-André-de-Bâgé)

Les deux chantiers du pont sous l'A40 et du pont de rétablissement de la RD1079 ont commencé au mois de mai. En ce qui concerne le pont sous l'A40, la première moitié de l'ouvrage a été réalisée. Un rideau de palplanches a été mis en place et une nouvelle dalle a été coulée. Les équipements de sécurité ont également été installés.

L'A40 a été rendue à la circulation pour l'hiver. Les travaux concernant la deuxième moitié de l'ouvrage qui se dérouleront sur le sens Genève → Mâcon, commenceront à partir du 15 mars 2009 pour une période de six mois.

Les fondations du pont de la RD1079 ont aussi donné lieu à quelques opérations spectaculaires. Outre la déviation qui a été réalisée rapidement, on a pu assister à la réalisation des pieux de fondations. Les chevêtres sont en place sur les piles et les culées. Le tablier sera bientôt coulé. Une fois l'ouvrage terminé, on pourra commencer à creuser le passage de l'A406 sous la RD1079 rendue à la circulation.



Réalisation des pieux de fondation du pont de la RD1079
(commune de Crottet)



Citerne à saumure (commune de Mâcon)

Un point d'appui bientôt opérationnel

Les travaux du point d'appui de viabilité hivernale situé à la sortie n°29 de Mâcon sud de l'A6 ont bien avancé. Celui-ci sera opérationnel dès le mois de novembre 2008. Les citernes à saumure sont prêtes et des opérations de salage pourront être conduites à partir de cette nouvelle base dès cet hiver. Le point d'appui de Mâcon sud sera la base principale pour les opérations de viabilité hivernale qui seront menées sur l'A406, à sa mise en service.



Musée de la Bresse à Saint-Cyr-sur-Menthon

Comme un(e) air(e) de culture

Les nouvelles aires du musée de la Bresse et des Planons sur l'A40 qui remplacent les aires de Saint-André-de-Bâgé et de l'Étang-Quinard sont en service. Celles-ci se situent sur la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon. L'aire du musée de la Bresse dans le sens Genève → Mâcon est appelée à devenir une étape touristique et culturelle. Elle sera reliée prochainement par un cheminement piétonnier au Musée de la Bresse, installé sur l'ancien

domaine agricole des Planons. Site culturel majeur du département, au cœur du bocage bressan, il propose plus de 20 hectares de découverte et 3000 m² d'exposition. Paysage et environnement, construction et habitat, cultures et élevages, alimentation et traditions culinaires, costumes et parures... Autant de thèmes, autant de collections exceptionnelles, souvent inédites.



Aire du musée de la Bresse
mise en service en octobre 2008



Lacerta viridis, le lézard vert

Autour du chantier : environnement



Questions à...

Isabelle Lacharme,
responsable
environnement d'APRR

Quels sont les enjeux environnementaux sur un projet comme A406 ?

Le projet de l'A406 doit être exemplaire en termes de prise en compte environnementale. Il s'agit d'intégrer au mieux l'ouvrage dans le milieu naturel et nous avons mené cinq études d'impact pour élaborer notre projet. Il y a trois aspects sur lesquels nous portons une attention plus particulière : la flore, la faune et les habitats naturels à cause des modifications que nous sommes susceptibles d'y apporter. Nous travaillons aujourd'hui avec le CNPN (Conseil national de la protection de la nature) et la DIREN pour répondre au mieux aux demandes de compensation écologique qui nous sont faites, en particulier à la création et au maintien de zones de prairies humides. De plus nous mènerons un suivi environnemental jusqu'à 5 ans après la mise en service.

Comment se définissent les zones de compensation ?

La plus grande partie de ces zones doit servir à sauvegarder l'habitat du râle des genêts, espèce d'oiseau rare et protégée faisant l'objet d'un plan national de restauration. Ces zones de prairies humides seront situées de part et d'autre de la Saône, en lien avec la répartition actuelle des habitats. Nous nouons des partenariats pour prospecter les sites potentiels et mettre en œuvre cette démarche, en particulier avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain. La prospection ainsi que les possibilités de conventionnement ou d'acquisition sont aujourd'hui bien avancés.

Des zones de compensation existent aussi pour la flore, en particulier pour une plante protégée, l'œnanthe à feuille de silaüs.

Quelles sont les mesures particulières prises pour la faune ?

En ce qui concerne le râle des genêts par exemple, nous cherchons à établir avec les exploitants agricoles des conventions de pratiques de fauche tardive, c'est à dire en dehors des périodes de reproduction et de nidification, et centrifuge ce qui permet à des oiseaux présents, notamment les jeunes, de ne pas être pris au piège. Par ailleurs, nous allons dimensionner l'ouvrage de franchissement du bief de Communion pour que la grande faune puisse l'utiliser. Ce passage, ainsi que les autres créés grâce aux nombreux ouvrages hydrauliques dans la plaine de la Saône, va permettre de maintenir des corridors écologiques dans la plaine. Nous prévoyons également de déplacer certains batraciens et lézards dans des mares existantes ou dans des habitats de substitution que nous aurons reconstitués.



Râle des genêts

Quid des pollutions ?

Toutes les eaux pluviales ruisselant sur l'A406 seront traitées dans des bassins multifonctions avant leur rejet dans le milieu. Ceux-ci sont également dimensionnés pour faire face à une pollution accidentelle, y compris en cas de forte pluie. De plus, une attention particulière est donnée pour la protection des captages d'alimentation en eau potable au sud de Mâcon avec un plan d'intervention spécial.

Des prairies pour le râle et l'œnanthe

Il s'agit à la fois de préserver des prairies humides existantes et d'en créer de nouvelles. Elles doivent à terme créer un ensemble homogène. Il faut donc rechercher des parcelles attenantes. Celles-ci peuvent être :

- des parcelles de cultures céréalières ou des peupleraies transformables en prairies humides avec des pratiques de fauche tardive,
- des prairies dégradées à revaloriser,
- des prairies qui risqueraient de changer de destination et qu'APRR achètera pour les maintenir telles quelles.

Des entreprises responsables

Au-delà des études et des réflexions préalables, la prise en compte environnementale doit bien évidemment se faire au niveau de l'exécution des travaux. Un système de management environnemental est mis en place avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et un expert environnement.

Un responsable environnement est nommé pour chaque groupement d'entreprises attributaire des marchés. Une action de sensibilisation est menée auprès de chacun. Chaque entreprise doit ainsi produire un plan environnement avec les procédures mises en place pour la protection de l'environnement ou encore la gestion des incidents. Tout au long du chantier, le maître d'ouvrage comme le maître d'œuvre font un audit des pratiques des entreprises.

Les contrats prévoient en outre des pénalités dissuasives en cas de manquement au respect des règles environnementales.

Silence, on fouille !

La première campagne de fouilles archéologiques a commencé sur la zone des Grandes Raies à Cormoranche-sur-Saône et Grièges. Celle-ci est menée par la société suisse Archeodunum. Elle a débuté au mois de septembre et doit se poursuivre jusqu'au mois de décembre. D'autres prescriptions archéologiques sont attendues sur deux sites : près de l'A40 et à proximité du Bief de Comunion.

Le viaduc en 3D sur Internet

APRR a mis en ligne sur le site www.travaux-A406.com une animation 3D sur les étapes de construction du viaduc. Vous pouvez visualiser la construction des piles en rivière ou encore le lancement de la charpente.

Une expo en vadrouille

Tout au long des mois d'octobre et novembre, APRR a mis à disposition des collectivités une exposition temporaire expliquant sur quatre grands panneaux les différents aspects du projet A406. Cette exposition a pu être présentée à Replonges, Saint-André-de-Bâgé, Mâcon, Crottet, Crêches-sur-Saône et Saint-Laurent-sur-Saône. Le Conseil Général de l'Ain l'a aussi accueillie. Elle sera en décembre à la Chambre d'Agriculture de l'Ain, puis en janvier 2009 à la mairie de Bâgé-le-Châtel ainsi qu'à Mâcon pour une deuxième édition.



L'A406 offrira un accès direct à Aproport

Partenaires locaux



Questions à...

Claude Patard,
président de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL)

L'A406 aura-t-elle un impact direct sur le développement économique de la CAMVAL et plus largement de la région ?

L'A406 permettra de meilleures liaisons entre les deux rives de la Saône. Avec le pont urbain sud de Mâcon, l'A406 va contribuer à améliorer l'ensemble des échanges locaux. Au-delà, elle doit permettre à tout le sud de la Saône-et-Loire d'avoir un accès direct et privilégié à la Suisse et plus loin à l'Europe Centrale. Ce sera assurément un bénéfice considérable en termes d'échanges pour tout le grand Mâconnais.

On parle beaucoup d'Aproport, port de Genève. Qu'en est-il ?

Aproport a depuis l'origine vocation à être le port d'un large hinterland à l'ouest du Mâconnais. Cela était plus difficile avec l'est et l'Ain.

Avec l'A406, le port de Mâcon va être relié à Genève sans aucun feu rouge, entièrement par autoroute. La CCI de Saône-et-Loire vient d'investir 10 millions d'euros dans Aproport. Celui-ci est prêt aujourd'hui à devenir aussi le port de Bourg-en-Bresse, de l'Ain et de la Suisse. Bien sûr, cela prendra un certain temps mais c'est maintenant une hypothèse raisonnable de développement.

L'A406 modifiera-t-elle les schémas de transport au niveau de l'agglomération ?

Le grand Mâconnais disposait jusque là de 3 ponts dont un seul moderne, celui de l'A40 au nord. Demain avec la construction de l'A406, du pont urbain sud et avec la reconstruction du pont d'Arciat, ce seront 5 ponts dont 4 modernes qui relieront les deux rives. Cela va considérablement améliorer le plan de circulation et déplacements notamment au sud car les trafics poids lourds de transit seront déviés.

Quel type d'accompagnement la CAMVAL met-elle en place en prévision de ces évolutions ?

La CAMVAL entend profiter de ces nouvelles infrastructures pour penser son développement des 20 prochaines années. Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), un PLU (Plan local d'urbanisme) et un PDU (Plan des Déplacements Urbains) vont être élaborés en intégrant ces nouveaux facteurs de développement.

Par ailleurs, la CAMVAL a décidé une politique dynamique de création de zones d'activités, notamment autour de l'aérodrome.

L'aspect touristique sera également privilégié, notamment avec la promotion du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson ou de la route des vins qui sont à proximité de l'échangeur autoroutier.



Un secteur viticole clé

La CAMVAL en bref

1^{er} Janvier 2005 : la Communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) devient officiellement opérationnelle avec l'adhésion de 26 communes : Azé, Berzé-la-Ville, Bussièrès, Charbonnières, Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Saint-Laurent-sur-Saône, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Maurice-de-Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson et Verzé.

Chiffres clés

- 26 communes,
- 63 500 habitants,
- 3 072 établissements installés dans le Mâconnais Val de Saône, dont 2 242 entreprises industrielles et commerciales,
- 5 700 hectares de vignobles,
- 38 millions de bouteilles produites par an.

La CAMVAL a entre autres pour compétences principales le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire.

DIRECTION DES GRANDS INVESTISSEMENTS ET DE LA CONSTRUCTION
42 boulevard Eugène-Deruelle
F 69432 Lyon Cedex 03
Tél. +33 (0)4 72 60 11 10
www.travaux-A406.com

Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
SA au capital de 33 911 446,80 euros
016 250 029 RCS Dijon
Siège social :
36 rue du Docteur-Schmitt
F 21850 Saint-Apollinaire
www.aprr.fr